



## Rapport d'activité

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport d'activité pour l'année 2021.

### Table des matières

1.	Structure et organisation .....	2
2.	Evolution du nombre de coopérateurs .....	2
3.	Activités menées dans le cadre de la coopérative .....	3
3.1.	Eolien .....	3
3.2.	Groupe de travail Photovoltaïque (PhV) .....	5
3.3.	Groupe de travail Biomasse.....	6
3.4.	Groupe de travail Communautés d'Énergie (ComdE).....	6
3.5.	Groupe de travail Communication & Sensibilisation (COM&SENS) .....	6
4.	Marchévent (MOV) .....	7
5.	COCITER.....	8
5.1.	Prix de l'énergie .....	8
5.2.	Situation financière .....	8
5.3.	Contrat de service.....	8

## 1. Structure et organisation

- **Assemblée Générale (AG)** : 1 réunion ordinaire (vidéo) et 1 réunion extraordinaire (vidéo)
- **Conseil d'administration (CA)** : 10 réunions et 1 mise au vert
- **Groupes de travail** :  
Ceux-ci sont composés d'au moins un membre du conseil d'administration ainsi que de coopérateurs qui le souhaitent. Tout coopérateur intéressé par une de ces thématiques est le bienvenu.  
Les groupes en activités sont : éolien, photovoltaïque, biomasse, communauté d'énergie, communication & sensibilisation.
- **Gestion opérationnelle** :  
Par ailleurs, un comité de gestion opérationnelle, composé de 3 administrateurs et de Bastien, notre employé, s'est réuni 18 fois pour suivre la gestion journalière.

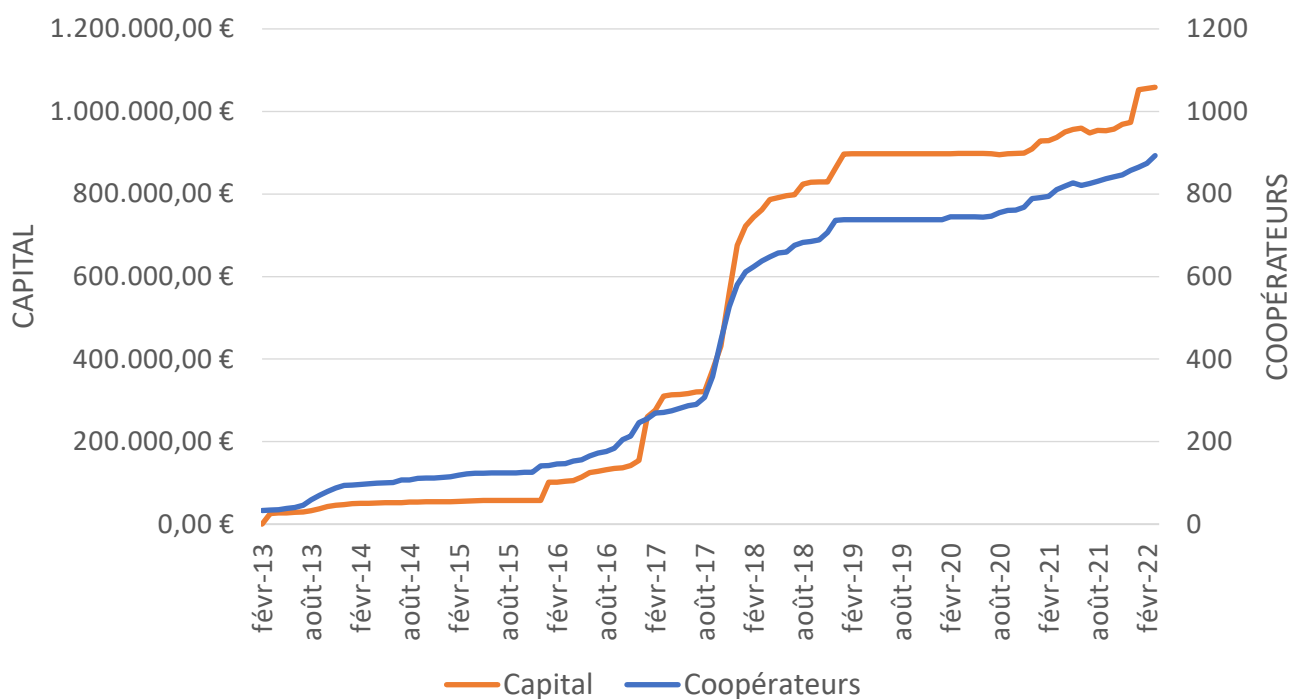
## 2. Evolution du nombre de coopérateurs

Un nouvel [appel à l'épargne](#) a été lancé fin juin 2021 (pour une durée de 12 mois) afin soutenir le développement des projets.

Entre le 01/07/2021 et le 31/12/2021 :

- le nombre de coopérateurs est passé de 821 à 859
- 918 parts supplémentaires ont été acquises (dont 208 par les nouveaux coopérateurs et 710 par les anciens).

Au 31/12/2021, on compte 8.370 parts, soit pour 1.046.250 euros de fonds propres apportés par les coopérateurs.



Le Conseil d'Administration a été informé des retraits et ventes de parts suivants au 1<sup>er</sup> semestre 2022 :

- Nombre de retrait : 8 coopérateurs
- Nombre de parts en vente : 150 parts

Un nouvel appel à l'épargne sera lancé dès que possible après la fin du précédent, notamment pour permettre aux nouveaux coopérateurs de bénéficier d'un avantage sur leur affiliation chez Cociter.

### 3. Activités menées dans le cadre de la coopérative

**NB : les activités décrites ci-dessous reprennent les actions ayant eu lieu en 2021 et jusque mai 2022.**

#### 3.1. Eolien

##### a) Projet Agie à St Germain

La famille Agie a collaboré avec notre coopérative pour monter un projet d'une éolienne à St-Germain. Le permis a été refusé et avant d'aller plus loin, il vaut mieux attendre d'y voir plus clair sur l'avenir de l'ULModrome de Liernu.

##### b) Projet de Boneffe (SPV Zéphyr)

Le projet de Marchovelette a été réalisé en partenariat avec les coopératives Hesbenergie et Nosse Moulin. L'accord entre les 3 coopératives est de continuer à travailler ensemble sur les projets que chacun développe dans sa zone d'influence. Dans la plaine de Boneffe, Hesbenergie (52%) est propriétaire d'une éolienne avec Nosse Moulin, Champs d'Energie (16%) et bientôt la commune de Ramillies.

- Puissance : 2,2MW
- Coût total : 3,5M€ dont 1M€ en capital citoyen
- Montant investi par Champs d'Energie : 161.500 € (en capital)

L'éolienne a été mise en service au printemps 2022.

##### c) Courrière

Lors de la procédure de demande de permis de bâtir, le responsable de STORM développement a annoncé que Champs d'Energie pourrait être la coopérative citoyenne associée au projet (3x3,6MW, soit 10,8MW). Champs d'Energie aurait pu entrer dans le projet à hauteur de maximum 20% et minimum 10%.

Une fois le permis accordé, la société Storm développement a demandé à notre coopérative un « droit d'entrée » puisque tout le travail d'études préliminaires était déjà réalisé et le permis accordé. Les montants réclamés étaient de l'ordre de 600.000 euros du MW, ce qui est largement au-dessus du prix du marché, ce que Champs d'Energie ne pouvait accepter. La collaboration n'a donc pas pu se concrétiser avant le closing financier, mais elle est encore possible après la construction au début 2023.

##### d) Repowering Perwez

Hesbenergie est associé à l'opérateur privé Eneco pour le remplacement des éoliennes existantes. Dans ce cadre, Hesbenergie comptait partager le capital avec Nosse Moulin et Champs d'Energie. Cependant, la commune de Perwez a récemment déclaré qu'elle souhaitait participer à hauteur de 49% dans le

projet. Hesbenergie, souhaitant rester majoritaire dans ce projet, nous a informé qu'il n'y avait plus la possibilité pour notre coopérative d'entrer dans le capital.

e) Repowering Sombreffe-Gembloux (Vents de l'Ornoi)

Nosse Moulin est impliqué dans un projet (Eneco) de remplacement des 7 éoliennes du parc de Sombreffe et Champs d'Énergie sera appelé à co-financer ce projet. L'enquête publique devrait être lancée fin mai 2022.

f) Fernelmont (Aspiravi)

La société Aspiravi avait introduit une demande de permis (près du bois de Fernelmont) et vient de recevoir l'accord du ministre pour la construction de 2 éoliennes. Une réunion est prévue entre notre coopérative et les responsables d'ASPIRAVI pour savoir s'il est encore possible d'entrer dans le projet.

g) Ferenelmont IV - Luminus (Hingeon)

Un projet de 3 éoliennes de 3,6MW est en cours de développement. L'étude d'incidence vient d'être finalisée. Champs d'Énergie va examiner les conclusions de l'étude et prendre contact avec la commune et Luminus pour pouvoir participer à ce projet et en fixer les conditions.

h) Balâtre

Projet Elicio suivi depuis plus de 2 ans. Participation à la RIP (Réunion d'Information Préliminaire) et récolte de quelques avis favorables lors de l'enquête publique.

Le permis pour 3 des 4 éoliennes prévues a été accordé. Elicio va sans doute aller en appel auprès de la région wallonne afin d'obtenir le permis pour la 4<sup>e</sup> éolienne.

i) Offshore

Création de la société Seacoop le 15 avril 2022 qui fédère les coopératives du Nord et du Sud du pays (REScoop Wallonie et REScoop Vlaanderen) dans le but de participer aux futurs appels d'offre pour l'extension des parcs éoliens en mer du Nord. Notre coopérative aura à participer au financement à hauteur de maximum 5M€ (récolte des fonds en 2026-2027). Le risque pour la coopérative (si le projet ne se fait pas) est de 25k€ (ce qui correspond aux coûts de développement du projet).

j) Enseignements de l'expérience de Courrière

Pour de futurs projets, soit on entre dans le projet dès le départ (co-développement). Cela veut dire que notre coopérative participe avec le développeur (Luminus, Engie, Eneco,...) à tous les coûts de pré-étude, étude d'incidence,... au prorata de sa participation dans le projet. Le risque est qu'il faille de très longues années pour obtenir le permis ou ne pas obtenir le permis du tout.

L'autre option est de rentrer dans le projet une fois le permis obtenu, en ayant négocié par avance les conditions d'entrée. C'est ce qui s'est produit notamment dans le cadre de l'éolienne de Marcholette : Luminus nous a fait payer un coût d'entrée sur base des frais réels (300.000 euros pour le permis et une prime de 100.000 euros pour couvrir le risque chantier).

On a vu avec le projet de Courrière que le droit d'entrée est excessif ... et le problème est le même pour toutes les coopératives, pas seulement Champs d'Énergie. Cette question a donc fait l'objet de discussions dans le cadre de la [pax Eolienica](#) au niveau de la Région Wallonne. Les communes ont

également leur rôle à jouer car elles peuvent imposer la participation citoyenne et définir les conditions d'entrée de ces coopératives dans les projets.

Au final, pour l'instant, les coopératives citoyennes pèsent très peu sur le marché du grand éolien, à peine 4% ... et tout le reste est entre les mains des grands groupes financiers extérieurs à la région wallonne (en Allemagne il y a 50% de participation citoyenne dans les installations éoliennes) !

### 3.2. Groupe de travail Photovoltaïque (PhV)

#### a) Tiers-investissement

Champs d'Énergie prospecte pour développer et éventuellement financer des projets photovoltaïques pour les PME, écoles, fermes,...

Parmi les projets suivis, citons : Paysans Artisans (site de Floreffe : dimensionnement, plan financier, demande de certificats verts, étude ORES), Biocap (Marcinelle : dimensionnement), institut Saint-Marie à Jambes (dimensionnement), Isohemp (plan financier), Ferme des Aides à Bouge (dimensionnement).

La prospection a été réalisée avec l'aide de notre stagiaire, Florian Stevens.

#### b) Commune de Fernelmont

Coordination avec les autorités de Fernelmont pour la mise en place d'installations PhV sur les bâtiments communaux et suivi des consommations électriques des écoles de Bierwart et Marchovelette.

#### c) Suivi de nos installations

Monitoring de la production et de la consommation des installations PhV existantes à la Cuisine des Champs et la Brasserie de Marsinne ; Suivi financier.

#### d) REFLES

Introduction d'une demande de financement dans le cadre du [Fonds pour la Transition Énergétique fédéral](#).

Le projet de demande de subside a été initié par des coopératives citoyennes flamandes et en association avec Clef (coopérative du Hainaut) et Champs d'Énergie. Le projet vise à installer des ombrières photovoltaïques couplées avec des bornes de recharge pour voitures électriques.

L'accord de subventionnement devrait nous arriver début juin.

#### e) Photovoltaïque pour tous

Champs d'Énergie a profité du développement réalisé par [Courant d'Air](#) (brochure et site internet) pour promouvoir le photovoltaïque au niveau résidentiel. CHE a adapté la brochure et a réalisé 3 séances d'information pour ses coopérateurs. Cela a été réalisé avec l'aide de notre stagiaire, Florian Stevens.

Cette action est appelée à se poursuivre dans le futur pour l'ensemble des citoyens et de la région du grand Namur.

### 3.3. Groupe de travail Biomasse

- a) Suivi des plantations réalisées dans le cadre des mesures de compensation des éoliennes de Marchovelette (Luminus + Marchôvent)
- b) Réalisation d'une soirée d'information pour les agriculteurs pour faire connaître les possibilités de valorisation des zones à proximité des cours d'eau (plantation et valorisation énergétique)
- c) Suivi de l'installation du centre de Gesves en ce qui concerne le ramassage, le criblage et le séchage de déchets de bois (piloté par le GAL Tiges et Chavée)
- d) Suivi du projet « [BQP](#) » de Farciennes. Il s'agit d'un centre de valorisation des biomatières ou déchets organiques via la filière biométhanisation. Champs d'Energie participe au financement de ce projet (40k€). La mise en service est prévue pour septembre 2022.

### 3.4. Groupe de travail Communautés d'Energie (ComdE)

- a) Création du groupe de travail et définition des objectifs
- b) Suivi de la législation, rencontre avec des personnes externes et actives dans le secteur, participation au groupe de travail de RESCOOP W.
- c) Développement d'un projet de communauté d'énergie pour la Fabrique Circuit-Court à Sualrée (phase d'analyse préliminaire en cours)

### 3.5. Groupe de travail Communication & Sensibilisation (COM&SENS)

- a) Campagne d'appel à l'épargne – développement des outils (Site web, Réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, chaîne YouTube, Instagram), Capsules vidéo, Flyers (3.000 distribués), Bâches (5 placées), Mails aux coopérateurs
- b) Parc éolien de Courrière (voir supra)

Préparation d'une campagne d'information en vue d'augmenter le nombre de coopérateurs dans la région d'Assesse et pour renforcer la participation citoyenne autour du projet d'éoliennes à Courrière : formation théorique (plan de communication) des membres, établissements de contacts locaux et de relais (Commune d'Assesse, Repair-café, ASBL Electrons Libres, GAL Tiges et Chavées). Le projet ayant été arrêté (suite aux exigences du promoteur STORM), la campagne a été provisoirement mise à l'arrêt.

- c) Animations dans les écoles

Des animations ont eu lieu à Fernelmont en mai 2022 (classes de Forville et Hingeon) en préparation à la visite de notre éolienne organisée par la commune (en partenariat avec Luminus).

- d) Partenariat avec le GAL Meuse & Campagnes (M&C)

Etablissement du partenariat avec le GAL dans le cadre d'un projet de sensibilisation auprès des écoles et des citoyens. Renforcement de l'ancrage local via une collaboration avec les autorités communales, le GAL et les associations locales.

#### e) Evénements

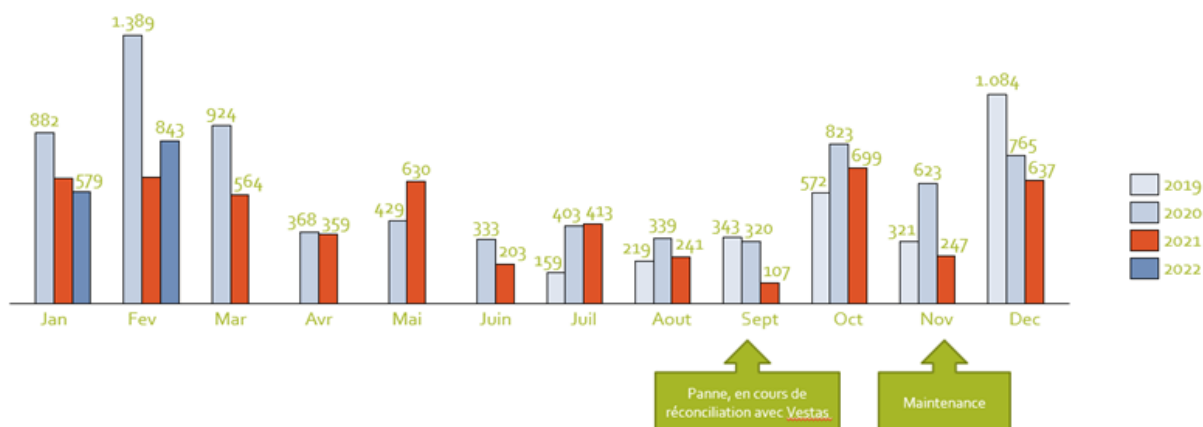
- Participation au salon Rives-espérance à Louvain la Neuve
- Balade à Marchovelette organisée dans le cadre de la journée de l'énergie : aux alentours de l'éolienne, avec stands de sensibilisation sur le parcours (environ 35 participants dont un mouvement de jeunesse)
- Energy tour : deux journées d'information sur l'énergie (à Wasseiges et à Andenne) avec le GAL M&C
- Salon Valériane à Namur avec Cociter
- Marche pour le Climat à Bruxelles
- Participation au salon Hope en octobre 2022

f) Fête des coopérateurs : ce 14 mai 2022

#### 4. Marchôvent (MOV)

### BILAN 2021: LA PRODUCTION 2021 EST 30% INFÉRIEURE À 2020 !

Injection (= vente, MWh)



Les prix de vente d'électricité ont été fixés pour les années 2023, 2024 et 50% de 2025.

Le suivi de l'exploitation éolienne est réalisé avec LUMINUS. La maintenance est par contre assurée par Vestas dans le cadre de la mise en application du nouveau contrat signé en 2021.

En ce qui concerne le résultat financier, MOV enregistre un bénéfice de 73.955,96 € pour l'exercice 2021. Toutefois, en raison du fait que le DSCR<sup>1</sup> est de 0.90 (ce qui est en dessous du seuil de défaut de 1.05 défini par la banque) aucune distribution de dividende n'est possible en 2022 (de MOV au profit de Champs d'Énergie).

<sup>1</sup> Le Debt Service Coverage Ratio (DSCR), ou **taux de couverture de la dette (TCD)**, exprime le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et le service de la dette (intérêt, principal et, le cas échéant, annuités de crédit-bail).

En ce qui concerne les mesures de compensation, et suite aux vols/dégradations qui ont été constatés, de nouvelles plantations ont été réalisées : dans le zoning de Fernelmont, le long du parcours Vita de Franc-Warêt et le long de la rue Massart à la sortie de Noville vers Forville.

## 5. COCITER

### 5.1. Prix de l'énergie

Début 2022, suite à l'augmentation rapide et importante des prix d'achat de l'électricité, COCITER a dû prendre des mesures pour ne pas risquer une faillite.

Plusieurs coopératives citoyennes associées à COCITER ont donc décidé de vendre leur électricité produite par leurs éoliennes à COCITER à un prix plafonné à 120€/MWh. Ce prix est actuellement bien inférieur à ceux pratiqués sur le marché.

Cette décision permet à Cociter de proposer actuellement une des meilleures offres du marché voir [comparateur de la CWAPE](#). Par conséquent, pour les contrats (fixes) de fourniture d'électricité qui arrivent à échéance, il est intéressant d'envisager de souscrire auprès de COCITER (fournisseur coopératif wallon). Les coopérateurs de Champs d'Energie ont directement droit au tarif préférentiel. Pour les autres, il suffit de prendre au minimum 2 parts (2x 125€) dans la coopérative Champs d'Energie ou dans une des autres [coopératives associées à Cociter](#).

### 5.2. Situation financière

Le nombre de clients est passé à 6 à 8.000 fin avril 2022 suite à l'arrêt des fournitures d'Energie 2030 depuis mars 2022.

Le bénéfice provisoire de 2021 serait de 54.000 €, ce qui laisserait une perte reportée de 284.000€.

Le capital total de Cociter continue de croître au rythme de celui des partenaires :

- 1.102.000 € fin 2019
- 1.359.500 € fin 2020
- 1.405.000 € fin 2021.

Notre participation représente 3,25 % du capital de Cociter, mais c'est une participation stratégique pour Champs d'énergie. En effet, pouvoir disposer à la fois des moyens de production (via les coopératives citoyennes et via Seacoop (offshore) dans le futur) et d'un fournisseur citoyen (COCITER) permet de bénéficier d'un prix de l'électricité parmi les plus bas sur le marché. L'objectif est que de plus en plus de ménages s'affilient à COCITER en prenant des parts dans les coopératives citoyennes, permettant à celles-ci d'augmenter leurs moyens pour augmenter leur parc de production renouvelable et former un circuit court vertueux.

### 5.3. Contrat de service

Un contrat de service a été signé entre Cociter et les coopératives associées. Il stipule que Champs d'Energie est redevable annuellement d'une contribution financière. Celle-ci est calculée sur base :

- des MWh produits par ChE à hauteur de 0,45 € / MWh
- des Certificats Verts vendus, à concurrence de 0,60€ / CV



La contribution de 2021 est calculée sur la production de 2020 (+/- 3600 MWh) =

- $3600 \times 0.45 = 1.620$
- $3600 \times 0.60 = 2.160$

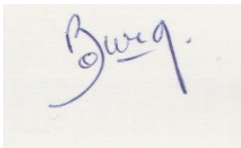
Cela donne une contribution totale de l'ordre de 3.700 € pour l'année 2021.

Par ailleurs CHE s'engage à vendre à Cociter :

- 390 CV à Cociter (dont 290 viendront de nos sites de production photovoltaïque).
- 1.000 [Labels de Garantie d'Origine](#) (LGO)

Ces chiffres proviennent d'une répartition entre les coopératives associées.

Le présent rapport est signé par les Administrateurs-délégués.



Roger BOURGEOIS



Didier Goetghebuer